



Tapage nocturne et invités

Par **christophej**, le **26/11/2012** à **22:06**

Bonjour,

Je me suis rendu à une soirée chez des amis, des policiers sont intervenus une première fois pour leur demander de baisser le son, pour avertissement, et son repassés ensuite une seconde fois pour prendre le nom du locataire, une bonne partie des gens sont sortis et les policiers attendaient à la sortie de l'immeuble et ont pris les nom, prénom et adresse de tout les invités et ont dit encore que pour cette fois ce n'était qu'un avertissement.

5 mois se sont écoulés et tout le monde (y compris les invités) ont reçu une feuille attestant qu'il(elle) est passé au tribunal et a été jugé coupable de tapage nocturne avec une amende forfaitaire de 122 euros.

Que faire dans ce cas ? Pouvons nous contester sachant que pour certains d'entre nous, nous en sommes pour rien dans ce bruit et n'habitons pas sur place ?

Merci d'avance pour vos réponses